



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

POMPIERS

Le Conseil du Personnel du 2 octobre 1980 a mandaté H. BERSINGER, F. FRANZIA, F. LEMEILLEUR et M. PETIOT afin de vérifier les rumeurs circulant au sujet du recrutement de 22 postes pompiers.

Aidé de J. ALVERA et de J.M. HANON, délégués HS, le groupe a rencontré successivement, au cours de la semaine du 6 au 10 octobre le personnel et la hiérarchie du service de sécurité ainsi que le Chef de la Division HS.

Le Comité Exécutif présente ci-dessous leur rapport.

1. Les faits

- En mars 1980, 35 pompiers en prestation de service se trouvaient au CERN depuis une ou plusieurs années.
- Le 1er août, 10 d'entre eux ont reçu un contrat CERN, à la suite des postes ouverts par le RESCO en vue de réduire l'horaire de 44 à 40 heures.
- Au début août, recrutement à Paris de 6 nouveaux prestataires, dont 4 avec 15 ans d'ancienneté, portant leur nombre total à 31.
- Le 14 août, ouverture de 22 postes par la Commission Exécutive sous réserve d'approbation du Comité des Finances le 18 septembre.
- Durant la semaine du 22 septembre, convocation des 31 aux comités de sélection. Les premiers bruits laissent entendre que 5 des nouveaux prestataires seraient sélectionnés et que 4 postes devraient être pourvus par un recrutement extérieur aux entreprises prestataires actuellement sur le site.
- Les délégués de l'Association du Personnel réunis en Conseil le 2 octobre décident de créer une commission d'enquête.
- Le 14 octobre, 22 prestataires sur les 31 se voient attribuer un contrat CERN. Parmi ces 22, 4 postes sont revenus à des prestataires récemment recrutés.

2. Information et participation

Bien que la concertation fasse souvent défaut au CERN, la complexité des problèmes rend celle-ci d'autant plus nécessaire au sein de ce service qui travaille en 5 équipes de roulement tout au long de l'année.

Le manque d'une procédure de concertation a été ressenti par un grand nombre de personnes, à tous les niveaux, en particulier dans une période de transformations importantes du service.

3. Recrutement des 22 postes et prestations de service

La confusion et/ou le manque d'information, l'absence de critères de sélection connus, ont contribué grandement aux rumeurs qui ont vu le jour à l'intérieur puis à l'extérieur du CERN.

Cela provoqua une grande anxiété dans le service, accentuée par l'arrivée récente de 6 prestataires parmi lesquels 4 avaient plus de 15 ans d'ancienneté à l'extérieur du CERN. Ces derniers n'allaient-ils pas compromettre les chances de promotion des anciens titulaires ? Pourraient-ils même garder leur contrat de pompiers avec l'entreprise prestataire de service ?

La politique injuste et malsaine déjà ancienne au CERN, de pourvoir aux besoins en personnel à long terme, non par l'ouverture de postes mais par des contrats avec des entreprises prestataires de service, d'une part ne facilite pas la tâche des responsables, d'autre part les prestataires subissent une insécurité de l'emploi et une injustice par rapport à leurs collègues CERN effectuant le même travail. De par sa nature, le recrutement des prestataires échappe aux comités de sélection du CERN et donc à ses règles. Dès lors sont posés les problèmes liés à ce recrutement : par qui ?, selon quels critères ?, origine géographique ?, perspectives de carrières ?.....

4. CONCLUSIONS

Vingt-deux prestataires en service sur le site depuis plusieurs mois ou plusieurs années ont finalement reçu un contrat CERN. Une meilleure concertation du personnel à tous les niveaux, accompagnée d'une procédure de recrutement bien établie auraient permis : d'une part d'éviter bien des inquiétudes au sein du personnel et d'autre part de couper court à bien des rumeurs néfastes à la renommée du service.

L'Association du Personnel demande depuis longtemps l'ouverture de postes CERN pour tous les emplois à long terme. Si l'ouverture et l'attribution de 32 postes est un élément positif, il faut cependant constater qu'une dizaine de personnes sont encore en prestation. Il semble urgent qu'enfin tout le personnel de ce service obtienne des contrats CERN, service dont dépend la sécurité de tous et dont tous apprécient la compétence.